

SOCIÉTÉ ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

*RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023*



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS SA

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

RAPPORTS

- 1- Rapport Général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.
- 2- Rapport Spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

II- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan
- 2- Etat de résultat
- 3- Etat de flux de trésorerie
- 4- Notes aux états financiers

Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les
Etats Financiers de L'exercice Clos le 31 Décembre
2023



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (T.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:004809611 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 27.864.126, un bénéfice net de D : 4.389.754 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 278.070.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphe d'observation

La société a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés pour la période allant du 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Décembre 2016 et au titre des acomptes provisionnels pour l'année 2017.

Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Décembre 2020 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts pour un montant de D : 328.016 dont D : 118.684 de pénalités et D : 92.332 d'acomptes provisionnels.

En application de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux, la société a formulé, en Janvier 2021, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale préliminaire et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations. Néanmoins, l'administration fiscale n'a pas retenue les observations et argumentations présentées par la société.

En avril 2021, la société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale et a adressé une demande à la commission de conciliation pour statuer sur les résultats de la vérification fiscale et ce, en application de l'article 122 du code des droits et procédures fiscaux.

L'estimation du risque associé à cette situation dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés. Toutefois, la société a constitué des provisions permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la

direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée ; ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons le cas échéant ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la « SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 3 Mai 2024

FINOR

Karim DEROUICHE



**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes au Titre
de l'Exercice Clos le 31 Décembre 2023**



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tuns - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Opérations commerciales avec les parties liées

- Le compte fournisseur « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 767.003.

- Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl pour un montant de D : 1.493.082 TTC.

Le compte fournisseur « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 2.465.819.

- Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE TALOS Sarl pour un montant de D : 67.710 TTC.

Le compte fournisseur « SOCIETE TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 17.620.

- Votre société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 11.141.705 TTC.

Le compte client « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 4.667.119.

- Votre société a vendu des marchandises à la société TALOS pour un montant de D : 148.423 TTC.

Le compte client « TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 431.001.

- La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 159.623 Euro soit D : 533.274.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 468.459.

- Votre société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts, payable par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location.

Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 18.528.

B/ Répartition des charges communes

- Votre société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 804.829.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 515.328.

- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl a fait supporter votre société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 387.020.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 145.881.

- Votre société a fait supporter la société TALOS, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 9.631.

C/ Avances en comptes courants

- Votre société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à deux reprises.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2023, a été de D : 48.000.

- Votre société a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220.000, par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10.000 et des intérêts payables à la fin de chaque année.

Le remboursement effectué en 2023 s'élève à D : 50 000.

L'encours du prêt s'élève au 31 décembre 2023 à D : 170 000, et les produits financiers y afférents, constatés au titre de l'exercice, ont été de D : 17.534.

- Le compte courant associé de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 13.239.

- Le compte courant associé de la société TALOS présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 33.306.

D/ Rémunérations des dirigeants sociaux

- Votre Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle.

Le Conseil d'Administration réuni le 2 Mai 2024 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2023, pour un montant brut de D : 115.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

- Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6.000.

Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 106.765.

Aussi, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE assure la fonction de gérant de la filiale « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN », qui lui sert à ce titre une rémunération mensuelle nette de D : 3.000. Le montant brut des rémunérations servies s'élève à D : 52.078.

- Votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 19 Mai 2023 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur.

Le montant brut des rémunérations servies en 2023 à Mr Riadh KEKLI jusqu'à la date de sa démission en Septembre 2023, et constaté en charges, s'est élevé à D : 141.308 dont D : 24.095 de charges sociales.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 3 Mai 2024

FINOR

Karim DEROUICHE



SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

**ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2023**

Bilan

Etat de Résultat

Etat de Flux de Trésorerie

Notes aux Etats Financiers

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

INDEX

<u>BILAN</u>	1
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	2
<u>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	3
<u>SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION</u>	4
 <u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	
Note 1 : Présentation de la société	5
Note 2 : Déclaration de conformité	5
Note 3 : Principes comptables appliqués	5
Note 4 : Immobilisations corporelles et incorporelles	8
Note 5 : Immobilisations financières	10
Note 6 : Stocks	11
Note 7 : Clients et comptes rattachés	11
Note 8 : Autres actifs courants	12
Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités	13
Note 10 : Capitaux propres	14
Note 11 : Emprunts et dettes assimilées	16
Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés	17
Note 13 : Autres passifs courants	18
Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers	18
Note 15 : Revenus	19
Note 16 : Autres produits d'exploitation	19
Note 17 : Achats consommés	20
Note 18 : Charges de personnel	20
Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions	21
Note 20 : Autres charges d'exploitation	21
Note 21 : Charges financières nettes	22

Note 22 : Produits de placements	22
Note 23 : Autres gains ordinaires	22
Note 24 : Autres pertes ordinaires	22
Note 25 : Impôt sur les sociétés	23
Note 26 : Sommes reçues des clients	24
Note 27 : Sommes payées aux fournisseurs et à l'Etat	24
Note 28 : Sommes payées au personnel et aux organismes sociaux	25
Note 29 : Intérêts payés	25
Note 30 : Impôt sur les bénéfices payés	25
Note 31 : Encaissements (décaissements) au titre des activités de placements	26
Note 32 : Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26
Note 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	26
Note 34 : Dividendes et autres distributions	26
Note 35 : Trésorerie à la fin de l'exercice	26
Note 36 : Les parties liées	27
Note 37 : Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination	29
Note 38 : Les engagements hors bilan	30
Note 39 : Engagements sur contrats de location-financement	31
Note 40 : Evénements postérieurs à la clôture	31

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	15	24 627 820	23 525 319
Autres produits d'exploitation	16	69 975	48 451
Production immobilisée		8 258	6 540
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>24 706 053</u>	<u>23 580 310</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	6	(381 259)	(160 047)
Achats consommés	17	14 770 056	14 935 653
Charges de personnel	18	2 746 308	2 504 636
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	498 657	669 055
Autres charges d'exploitation	20	2 536 601	2 124 564
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>20 170 363</u>	<u>20 073 861</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>4 535 690</u>	<u>3 506 449</u>
Charges financières nettes	21	(198 559)	(327 040)
Produits des placements	22	790 445	366 338
Autres gains ordinaires	23	85 132	116 255
Autres pertes ordinaires	24	(9 814)	(32 792)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>5 202 894</u>	<u>3 629 210</u>
Impôt sur les sociétés	25	(677 617)	(545 386)
Contribution sociale de solidarité	25	(135 523)	(109 077)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>4 389 754</u>	<u>2 974 747</u>
Résultat par action	10	0,789	0,537

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2023</u>	<u>2022</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	25 692 399	27 966 980
Sommes versées aux fournisseurs et à l'Etat	27	(18 756 279)	(21 856 243)
Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	28	(3 243 107)	(3 176 889)
Intérêts payés	29	(199 297)	(328 913)
Impôts sur les bénéfices payés	30	(472 256)	(335 810)
Encaissements (décaissements) au titre des activités de placements	31	67 852	(1 338)
		<u>3 089 312</u>	<u>2 267 787</u>
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</u>			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(783 717)	(371 105)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	81 850	107 380
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	5	(305 210)	-
Dividendes reçus	22	733 752	362 845
		<u>(273 325)</u>	<u>99 120</u>
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</u>			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	34	(2 224 654)	(1 191 190)
Encaissements suite à la cession d'actions propres	10	86 801	-
Remboursements des emprunts et dettes assimilées	11	(791 128)	(703 011)
Remboursements des crédits à court terme		-	(400 000)
		<u>(2 928 981)</u>	<u>(2 294 201)</u>
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u>			
Variation de trésorerie			
		<u>(112 994)</u>	<u>72 706</u>
Trésorerie au début de l'exercice	35	391 064	318 358
Trésorerie à la fin de l'exercice	35	278 070	391 064

I- LES NOTES DE PRESENTATION

Note 1 : Présentation de la société

La Société Atelier du Meuble - Intérieurs « SAM » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 3 Octobre 1988 sous la forme de société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'article de décoration.

Son capital social s'élève au 31 décembre 2023 à 5.561.635 dinars divisé en 5.561.635 actions d'une valeur nominale d' un dinar chacune.

La société est la mère de trois filiales :

- Société Mobilier Contemporain « SMC », société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989 et détenue à concurrence de 99,95% par la société SAM ;
- La société Bureau Plus est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008 et détenue à concurrence de 99,99% par la société SAM ;
- La société TALOS est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2017 et détenue à concurrence de 66,22% par la société SAM.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015 et détenue à concurrence de 35,36% par la société SAM. Elle n'est pas considérée en tant que filiale.

La Société Atelier du Meuble ne dispose pas d'un pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société, en vertu des statuts ou d'un contrat.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

REFERENTIEL COMPTABLE

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de la période ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers, sont les suivantes :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

3.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

- Logiciels	33%
- Concessions	33%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Agencements, aménagements et installations	15%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de transport acquis en leasing	33%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique	33%

3.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme sont inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3.4 Stocks

La société procède à la comptabilisation de son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique; le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

3.5 Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur, ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.6 Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant leur conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice.

3.7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

3.8 Revenus

Les revenus de la société SAM proviennent des ventes de meubles et autres articles accessoires.

Les revenus sont pris en compte lors de la livraison.

II - LES NOTES AU BILAN

Note 4 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2023, un montant net de D : 7.064.683 contre D : 6.513.268 au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

	<u>Valeur Brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur Nette 2023</u>	<u>Valeur Nette 2022</u>
- Immobilisations incorporelles	246 026	241 823	4 203	6 396
- Immobilisations corporelles	12 333 880	5 273 400	7 060 480	6 506 872
<u>Total</u>	<u>12 579 906</u>	<u>5 515 223</u>	<u>7 064 683</u>	<u>6 513 268</u>

Les mouvements intervenus sur les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs nettes		
		Début de la période	Additions	Reclassement	Cessions/ Régularisations	Fin de la période	Début de la période	Dotations de l'exercice	Reclassement		Cessions/ Régularisations	Fin de la période
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
Logiciels	33%	246 026	-	-	-	246 026	2 193	-	-	-	241 823	4 203
Concessions	33%	228 820	-	-	-	228 820	511	-	-	-	228 820	-
		17 206	-	-	-	17 206	1 682	-	-	-	13 003	4 203
IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
Terrain		11 360 586	1 205 951	-	(232 657)	12 333 880	648 141	-	(228 455)	-	5 273 400	7 060 480
Constructions	5%	4 204 851	-	-	-	4 204 851	-	-	-	-	-	4 204 851
Agencements et aménagements	15%	1 626 163	-	-	-	1 626 163	61 308	-	-	-	970 324	655 839
Equipements industriels	15%	1 841 536	183 666	-	-	2 025 202	205 583	-	-	-	1 445 561	579 641
Installations techniques	15%	336 314	55 311	63 860	-	455 485	16 762	63 860	-	-	380 523	74 962
Installations générales	15%	13 867	-	-	-	13 867	-	-	-	-	13 867	-
AAI généraux	15%	196 571	-	-	-	196 571	3 714	-	-	-	192 553	4 018
Outils industriel	15%	171 164	17 773	-	-	188 937	14 983	-	-	-	138 917	50 020
Matériel de transport	20%	77 693	15 868	-	-	93 561	7 320	-	-	-	65 626	27 935
Mobilier, matériel de bureau	20%	790 437	-	299 919	(232 657)	857 699	14 981	295 717	(228 455)	-	830 482	27 217
Matériel informatique	33%	285 198	29 573	-	-	314 771	35 679	-	-	-	234 286	80 485
Matériel de transport à statut juridique particulier	33%	383 941	45 513	-	-	429 454	32 738	-	-	-	307 597	121 857
Immobilisations corporelles en cours		1 400 423	523 852	(363 779)	-	1 560 496	255 073	(359 577)	-	-	693 664	866 832
Avances, fournisseurs d'immobilisations		32 428	265 525	-	-	297 953	-	-	-	-	-	297 953
		-	68 870	-	-	68 870	-	-	-	-	-	68 870
TOTAUX		11 606 612	1 205 951	-	(232 657)	12 579 906	650 334	-	(228 455)	-	5 515 223	7 064 683

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 1.881.868 contre D : 1.856.177 au 31 décembre 2022, et s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Titres de participation (A)	2 138 150	2 138 150
- Avance sur prise de participation "Société Intérieurs France"	305 210	-
- Prêts aux sociétés du groupe	-	220 000
- Prêts au personnel	42 717	99 052
- Dépôts et cautionnements	1 412	1 412
<u>Total brut</u>	<u>2 487 489</u>	<u>2 458 614</u>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	(605 621)	(588 899)
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-	(13 538)
<u>Total net</u>	<u>1 881 868</u>	<u>1 856 177</u>

(A) Les titres de participation représentent le coût d'acquisition ou de souscription des participations dans les sociétés filiales. Ils s'analysent comme suit :

<u>Société</u>	<u>Nombre de</u> <u>parts</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition/souscri</u> <u>ption</u>	<u>Montant total de</u> <u>la participation</u>	<u>% de détention</u>
- Société Bureau Plus	12 599	100	1 259 900	99,99%
- Société le Mobilier Contemporain	1 999	100	199 900	99,95%
- Société Intérieurs Côte d'Ivoire	7 739	49	380 350	35,36%
- Société TALOS	2 980	100	298 000	66,22%
<u>Total</u>			<u>2 138 150</u>	

Note 6 : Stocks

Les valeurs d'exploitation totalisent au 31 décembre 2023 un montant de D : 5.586.123, contre D : 6.022.147 à la clôture de l'exercice précédent. Elles se détaillent par nature comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Matières premières	322 683	385 557
- Emballages	7 022	10 693
- Produits intermédiaires	3 619 225	4 536 369
- Marchandises	45 372	157 500
- Stocks en transit	502 421	287 892
<u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u>	<u>4 496 723</u>	<u>5 378 011</u>
- Produits finis	1 089 400	708 141
<u>Total des stocks de produits finis et des encours</u>	<u>1 089 400</u>	<u>708 141</u>
- Provisions pour dépréciation des stocks	-	(64 005)
<u>Total net</u>	<u>5 586 123</u>	<u>6 022 147</u>

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2023 un solde, net de provisions, de D : 11.631.651, contre D : 7.170.365 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Clients ordinaires	7-1	10 450 671	6 883 647
- Clients, effets à recevoir		7 188	112 419
- Clients, retenues de garantie		710	10 115
- Clients, factures à établir		1 278 884	356 636
- Clients douteux		148 538	165 527
<u>Total brut</u>		<u>11 885 991</u>	<u>7 528 344</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(254 340)	(357 979)
<u>Total net</u>		<u>11 631 651</u>	<u>7 170 365</u>

7-1 Clients ordinaires

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Clients, sociétés du groupe	5 566 579	4 177 884
- Clients, hors groupe	4 884 092	2 705 763
<u>Total</u>	<u>10 450 671</u>	<u>6 883 647</u>

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Fournisseurs, avances et acomptes		299 431	197 313
- Personnel, avances et prêts		187 875	130 984
- Etat, impôts et taxes	8-1	155 805	333 594
- Comptes courants associés		46 545	44 486
- Prêts aux sociétés du groupe		170 000	-
- Charges constatées d'avance		48 779	41 459
- Charges à récupérer	8-2	515 327	409 684
- Produits à recevoir		17 706	17 600
<u>Total brut</u>		<u>1 441 468</u>	<u>1 175 120</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs		(54 674)	(50 856)
<u>Total net</u>		<u>1 386 794</u>	<u>1 124 264</u>

8-1 Etat, impôts et taxes

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Etat, impôt sur les sociétés à reporter		-	177 789
- Etat, redressement fiscal	(A)	155 805	155 805
		<u>155 805</u>	<u>333 594</u>

(A) La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1er Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report d'IS en le portant de D : 13.519 à D : 39.114, l'ajustement du report de TVA en le ramenant de D : 30.077 à D : 2.282 et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de D : 154.651 dont D : 36.231 de pénalités.

L'affaire a été portée devant la cour d'appel puis en cassation, qui a rendu son jugement définitif en février 2019 et a confirmé le jugement de l'appel en ramenant le montant réclamé à D : 110.346.

En juillet 2020, la société a déposé une demande en restitution du trop perçu, soit D : 43.675.

8-2 Charges à récupérer

Les charges à récupérer correspondent à la quote-part des charges communes non encore facturées à la société "SMC".

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : .313.007, contre D : 554.968 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- AMEN BANK	14 967	530
- UIB	133 789	122 415
- BIAT MARSА	4 259	321 745
- ZITOUNA BANK	312	69 370
- BTS	3 026	27 259
- WIFAK BANK	443	567
- BANQUE DE L'HABITAT	7 859	483
- UBCI	16 495	10 984
- BMCE	36	85
- BTK LA MARSА	3 680	1 353
- BIAT COMPTE EN DEVISE	128 101	-
- Caisses	40	177
<u>Total</u>	<u>313 007</u>	<u>554 968</u>

Note 10 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Capital social		5 561 635	5 561 635
- Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
- Réserve légale		556 163	556 163
- Réserves pour réinvestissement exonéré		800 000	800 000
- Autres compléments d'apports		35 798	16 141
- Actions propres		-	(67 144)
- Résultats reportés		3 035 254	2 285 161
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	(A)	<u>11 441 890</u>	<u>10 604 996</u>
Résultat net de l'exercice (1)		4 389 754	2 974 747
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	<u>15 831 644</u>	<u>13 579 743</u>
- Nombre d'actions (2)		5 561 635	5 540 689
Résultat par action (1)/(2)	(B)	0,789	0,537

(A) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 800.000, correspondant au solde du poste "Réserves pour réinvestissement exonéré".

(B) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(C) Le tableau de mouvements des capitaux propres est présenté ci après :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves pour réinvestissement exonéré	Autres compléments d'apports	Actions propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Dividendes distribués	Total
Soldes au 31 Décembre 2021	5 561 635	1 453 040	556 163	800 000	11 638	(67 144)	2 078 047	1 402 866	-	11 796 245
Affectation approuvée par l'AGO du 27/05/2022										
Distribution de dividendes							207 114	(1 402 866)	1 195 752	-
Résultat net de l'exercice 2022					4 503			2 974 747	(1 195 752)	(1 191 249)
Soldes au 31 Décembre 2022	5 561 635	1 453 040	556 163	800 000	16 141	(67 144)	2 285 161	2 974 747	-	13 579 743
Affectation approuvée par l'AGO du 19/05/2023										
Distribution de dividendes							750 093	(2 974 747)	2 224 654	-
Cessions d'actions propres					19 657	67 144			(2 224 654)	(2 224 654)
Résultat net de l'exercice 2023								4 389 754		86 801
Soldes au 31 Décembre 2023	5 561 635	1 453 040	556 163	800 000	35 798	-	3 035 254	4 389 754	-	15 831 644

Société Atelier du Meuble Intérieurs - SA
Z.I Sidi Daoud - La Marsa - Tunis

Note 11 : Emprunts et dettes assimilées

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'évaluent au 31 décembre 2023 à D : 505.636. Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts se détaillent dans le tableau ci après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2022		Mouvements de l'exercice			Solde au 31/12/2023	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
CREDITS BANCAIRES									
ATTIJARI BANK	2 590 000	Trimestriellement (2017-2024)	184 590	460 571	-	(184 590)	(423 964)	-	221 197
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING									
HANNIBAL LEASE	62 340	Mensuellement (2018-2023)	-	3 165	-	-	(3 165)	-	-
HANNIBAL LEASE	63 860	Mensuellement (2018-2023)	-	3 331	-	-	(3 331)	-	-
HANNIBAL LEASE	44 620	Mensuellement (2018-2023)	-	746	-	-	(746)	-	-
HANNIBAL LEASE	77 154	Mensuellement (2018-2023)	-	9 432	-	-	(9 432)	-	-
HANNIBAL LEASE	40 623	Mensuellement (2018-2023)	-	6 813	-	-	(6 813)	-	-
ATTIJARI LEASING	166 356	Mensuellement (2018-2023)	-	27 595	-	-	(27 595)	-	-
ATTIJARI LEASING	75 182	Mensuellement (2019-2023)	-	14 820	-	-	(14 820)	-	-
HANNIBAL LEASE	54 226	Mensuellement (2019-2024)	5 581	10 319	-	(5 581)	(10 319)	-	5 581
HANNIBAL LEASE	107 215	Mensuellement (2019-2024)	16 639	20 084	-	(16 639)	(20 084)	-	16 639
HANNIBAL LEASE	65 445	Mensuellement (2019-2024)	11 249	12 148	-	(11 249)	(12 148)	-	11 249
HANNIBAL LEASE	44 153	Mensuellement (2020-2025)	8 622	8 241	-	(8 622)	(8 241)	-	8 622
HANNIBAL LEASE	167 343	Mensuellement (2021-2026)	85 344	27 156	-	(30 201)	(27 156)	55 143	30 201
HANNIBAL LEASE	62 903	Mensuellement (2021-2026)	30 292	9 647	-	(10 724)	(9 647)	19 568	10 724
HANNIBAL LEASE	80 792	Mensuellement (2021-2026)	42 650	11 655	-	(13 285)	(11 655)	29 365	13 285
HANNIBAL LEASE	93 620	Mensuellement (2022-2027)	52 984	13 084	-	(14 909)	(13 084)	38 075	14 909
AL BARAKA BANK	97 643	Mensuellement (2022-2027)	56 986	14 161	-	(15 402)	(14 161)	41 584	15 402
AL BARAKA BANK	96 948	Mensuellement (2022-2027)	62 672	12 792	-	(14 277)	(12 792)	48 395	14 277
AL BARAKA BANK	68 867	Mensuellement (2023-2026)	-	-	68 867	(11 752)	(42 738)	14 377	11 752
AL BARAKA BANK	130 172	Mensuellement (2023-2028)	-	-	130 172	(18 656)	(35 488)	76 028	18 656
UBCI	222 427	Mensuellement (2023-2028)	-	-	222 427	(31 537)	(57 570)	133 320	31 537
AL BARAKA BANK	102 386	Mensuellement (2023-2026)	-	-	102 386	(26 426)	(26 179)	49 781	26 426
Total			557 609	665 760	523 852	(413 850)	(791 128)	505 636	450 457

Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 7.993.919, contre D : 5.991.844 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Fournisseurs d'exploitation locaux	12-1	4 126 121	3 386 551
- Fournisseurs d'exploitation étrangers		1 152 029	838 745
- Fournisseurs, effets à payer		2 562 349	1 685 612
- Fournisseurs, retenues de garantie		39 168	8 445
- Fournisseurs, factures non parvenues		113 180	70 952
- Fournisseurs d'immobilisations		1 072	1 539
<u>Total</u>		<u>7 993 919</u>	<u>5 991 844</u>

12-1 Fournisseurs d'exploitation locaux

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Fournisseurs d'exploitation, sociétés du groupe	3 250 442	2 441 619
- Fournisseurs d'exploitation, hors groupe	875 679	944 932
<u>Total</u>	<u>4 126 121</u>	<u>3 386 551</u>

Note 13 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Clients, avances et acomptes	468 015	292 976
- Etat, impôt sur les sociétés à payer (voir note 25)	136 649	-
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer (voir note 25)	135 523	109 077
- Etat, divers impôts et taxes à payer	318 183	359 454
- Sociétés du groupe	600 000	600 000
- Actionnaires dividendes à payer	59	59
- CNSS	206 922	216 480
- Créiteurs divers	14 672	4 544
- Charges à payer	376 514	256 244
- Produits constatés d'avance	450 409	110 646
- Compte d'attente	1 680	13 483
<u>Total</u>	<u>2 708 626</u>	<u>1 962 963</u>

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Échéances à moins d'un an sur emprunts et dettes assimilées (note 11)	450 457	665 760
- Intérêts courus	4 914	5 652
- ATTIJARI BANK	34 937	163 904
<u>Total</u>	<u>490 308</u>	<u>835 316</u>

III - LES NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Revenus

Les revenus totalisent à la clôture de l'exercice D : 24.627.820, contre D : 23.525.319 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Ventes de marchandises taxables	20 572 946	20 584 865
- Ventes en suspension de taxes	2 814 399	1 612 289
- Ventes à l'exportation	1 198 325	1 040 598
- Prestations de services	4 310	5 325
- Prestations de services à l'export	37 840	282 242
<u>Total</u>	<u>24 627 820</u>	<u>23 525 319</u>

Note 16 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent, au 31 décembre 2023 à D : 69.975, contre D : 48.451 au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Ristournes perçues	41 647	23 805
- Subvention d'exploitation	9 800	7 000
- Produits locatifs	18 528	17 646
<u>Total</u>	<u>69 975</u>	<u>48 451</u>

Note 17 : Achats consommés

Les achats consommés se sont élevés, au 31 décembre 2023 à D : 14.770.056, contre D : 14.935.653 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Bois et dérivés	3 649 159	3 561 618
- Articles de quincaillerie	800 171	781 007
- Accessoires bureaux	347 365	462 418
- Accessoires de chaises	3 159 678	4 050 472
- Produits semi-finis	1 443 915	1 830 057
- Tissu mousse et cuire	462 276	520 094
- Marbres et verrerie	213 758	270 097
- Emballages	125 332	138 831
- Produits chimiques	74 675	69 787
- Frais sur import	1 279 385	2 993 282
- Sous-traitance	251 871	301 189
- Achats de marchandises	1 713 979	824 502
- Carburant	215 518	218 728
- Eau électricité et gaz	87 758	75 857
- Fournitures de bureau	14 704	40 864
- Autres	49 224	98 039
<u>Total</u>	<u>13 888 768</u>	<u>16 236 842</u>
- Variation des stocks de matières	881 288	(1 301 189)
<u>Total achats consommés</u>	<u>14 770 056</u>	<u>14 935 653</u>

Note 18 : Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent à la clôture de l'exercice D : 2.746.308, contre D : 2.504.636 au 31 Décembre 2022 et se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Salaires et compléments de salaires	2 731 079	2 644 190
- Charges sociales	488 080	463 621
- Autres charges du personnel	38 834	30 369
- Provisions pour congés payés	35 404	(12 952)
- Transfert de charges	(547 089)	(620 592)
<u>Total</u>	<u>2 746 308</u>	<u>2 504 636</u>

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 193	9 951
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	648 141	507 635
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	16 722	20 862
- Dotations aux provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-	2 885
- Dotations aux provisions pour risques et charges	54 965	35 500
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	64 005
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	105 802	241 012
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	3 818	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(64 005)	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes clients	(209 441)	(191 653)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des prêts au personnel	(13 538)	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-	(7 642)
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(46 000)	(13 500)
<u>Total</u>	<u>498 657</u>	<u>669 055</u>

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 2.536.601, contre D : 2.124.564 au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Locations	34 200	37 630
- Entretiens et réparations	221 482	171 947
- Assurances	169 118	152 867
- Sous-traitance	34 634	-
- Autres	1 976	2 171
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>461 410</u>	<u>364 615</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	680 837	439 104
- Personnel extérieur à l'entreprise	791 107	669 706
- Publicité, publications et relations publiques	259 873	232 320
- Transports	33 274	51 599
- Voyages et déplacements	234 659	196 131
- Réceptions	25 810	24 132
- Frais postaux et de télécommunications	46 229	35 265
- Services bancaires et assimilés	41 179	59 345
- Cotisations et dons	25 283	11 732
- Jetons de présence	28 000	18 000
- Autres	10 660	13 331
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 176 911</u>	<u>1 750 665</u>
- TFP	25 984	25 149
- FOPROLOS	25 984	25 149
- TCL	55 239	55 553
- Droits d'enregistrement et de timbre	41 214	11 296
- Taxes sur les véhicules	8 531	7 744
- Autres	8 699	13 692
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>165 651</u>	<u>138 583</u>
- Transfert de charges	(267 371)	(129 299)
<u>Total général</u>	<u>2 536 601</u>	<u>2 124 564</u>

Note 21 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes présentent un solde de D : 198.559, contre D : 327.040 au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Intérêts des emprunts bancaires	67 235	83 600
- Intérêts sur crédits à court terme	237	49 007
- Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	69 113	65 450
- Intérêts des comptes courants associés	48 000	48 000
- Intérêts créditeurs	(21 409)	(18 405)
- Pénalités	7 462	13 431
- Pertes de change	44 546	90 905
- Gains de change	(21 616)	(23 454)
- Autres	4 991	18 506
<u>Total</u>	<u>198 559</u>	<u>327 040</u>

Note 22 : Produits des placements

Les produits de placement présentent un solde de D : 790.445, contre D : 366.338 en 2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Produits des participations	733 752	362 845
- Revenus des placements monétaires	56 693	3 493
<u>Total</u>	<u>790 445</u>	<u>366 338</u>

Note 23 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent un solde de D : 85.132 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Plus-values sur cession d'immobilisations	77 648	107 380
- Apurement comptes créditeurs	7 484	8 875
<u>Total</u>	<u>85 132</u>	<u>116 255</u>

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de D : 9.814 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Charges nettes sur cession d'immobilisations	-	2 619
- Apurement comptes débiteurs	9 659	30 173
- Moins-value sur cession des titres SICAV	155	-
<u>Total</u>	<u>9 814</u>	<u>32 792</u>

Note 25 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés ainsi que la contribution sociale de solidarité ont été liquidés comme suit :

Résultat net de l'exercice		4 389 754
Réintégrations		1 190 215
Impôt sur les sociétés	677 617	
Contribution sociale de solidarité	135 523	
Réceptions excédentaires	67 702	
Amendes et pénalités	3 549	
Dotations aux provisions	181 307	
Pertes exceptionnelles	9 659	
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV	14 751	
Autres charges non déductibles	88 216	
Timbre de voyage	420	
Perte de change non réalisée 2023	3 223	
Gain de change non réalisé 2022	8 248	
Déductions		1 062 521
Dividendes	733 752	
Gain de change non réalisé 2023	5 873	
Perte de change non réalisée 2022	6 901	
Reprise sur provisions	315 995	
Résultat fiscal avant déduction des provisions		4 517 448
Provisions pour créances litigieuses	-	
Résultat fiscal		4 517 448
<u>Impôt sur les sociétés au taux de 15%</u>		<u>677 617</u>
Report d'impôt sur les sociétés 2022		(177 789)
Retenues à la source		(335 656)
Acomptes provisionnels payés		(27 523)
<u>Impôt sur les sociétés à payer</u>		<u>136 649</u>
<u>Contribution sociale de solidarité (3% du résultat fiscal)</u>		<u>135 523</u>

IV - LES NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 26 : Sommes reçues des clients

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Revenus	24 627 820	23 525 319
- Autres produits d'exploitation	69 975	48 451
- Transfert de charges	814 460	749 891
- Autres gains ordinaires	7 484	8 875
- Créances virées en pertes	(9 659)	(30 173)
- TVA collectée	4 080 913	4 089 826
- Clients et comptes rattachés en début de période	7 528 344	8 122 714
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(11 885 991)	(7 528 344)
- Clients, avances et acomptes reçus en début de période	(292 976)	(847 892)
- Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	468 015	292 976
- Prêts aux sociétés du groupe début de période	220 000	220 000
- Prêts aux sociétés du groupe fin de période	(170 000)	(220 000)
- Produits à recevoir en début de période	427 284	123 160
- Produits à recevoir en fin de période	(533 033)	(427 284)
- Produits constatés d'avance en début de période	(110 646)	(271 185)
- Produits constatés d'avance en fin de période	450 409	110 646
<u>Total</u>	<u>25 692 399</u>	<u>27 966 980</u>

Note 27 : Sommes payées aux fournisseurs et à l'Etat

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Achats (exclusion faite de la variation des stocks)	13 888 768	16 236 842
- Autres charges d'exploitation	2 536 601	2 124 564
- Production immobilisée	(8 258)	(6 540)
- Transfert de charges	267 371	129 299
- TVA payée aux fournisseurs de biens et services	3 010 441	3 470 019
- TVA payée à l'Etat au cours de l'exercice	798 612	549 044
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	359 454	122 963
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(147 474)	(359 454)
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	5 990 305	5 521 537
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(7 992 847)	(5 990 305)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en début de période	(197 313)	(185 378)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en fin de période	299 431	197 313
- Autres créditeurs divers en début de période	618 027	603 336
- Autres créditeurs divers en fin de période	(616 352)	(618 027)
- Autres débiteurs divers en début de période	(44 486)	(34 924)
- Autres débiteurs divers en fin de période	46 545	44 486
- Charges constatées d'avance en début de période	(41 459)	(62 389)
- Charges constatées d'avance en fin de période	48 779	41 459
- Diverses charges à payer en début de période	142 911	215 309
- Diverses charges à payer en fin de période	(202 777)	(142 911)
<u>Total</u>	<u>18 756 279</u>	<u>21 856 243</u>

Note 28 : Sommes payées au personnel et aux organismes sociaux

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Charges de personnel	2 746 308	2 504 636
- Transfert de charges	547 089	620 592
- Avances et prêts au personnel en début de période	(230 036)	(177 654)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	230 592	230 036
- Personnel, charges à payer en début de période	113 333	126 286
- Personnel, charges à payer en fin de période	(173 737)	(113 333)
- C.N.S.S en début de période	216 480	202 806
- C.N.S.S en fin de période	(206 922)	(216 480)
<u>Total</u>	<u>3 243 107</u>	<u>3 176 889</u>

Note 29 : Intérêts payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Charges financières nettes	198 559	327 040
- Intérêts courus en début de période	5 652	7 525
- Intérêts courus en fin de période	(4 914)	(5 652)
<u>Total</u>	<u>199 297</u>	<u>328 913</u>

Note 30 : Impôts sur les bénéfices payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Charge d'impôts sur les sociétés de l'exercice	677 617	545 386
- Charge de contribution sociale de solidarité de l'exercice	135 523	109 077
- Etat, IS à payer en fin de période	(136 649)	-
- Etat, contribution conjoncturelle à payer en début de période	109 077	18 520
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer en fin de période	(135 523)	(109 077)
- Etat, IS à reporter en début de période	(177 789)	(405 885)
- Etat, IS à reporter en fin de période	-	177 789
<u>Total</u>	<u>472 256</u>	<u>335 810</u>

Note 31 : Encaissements (décaissements) au titre des activités de placements

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Solde des placements en début de période	11 314	6 483
- Solde des placements en fin de période	-	(11 314)
- Charges nettes sur cession de placements à court terme	(155)	-
- Revenus des placements monétaires	56 693	3 493
<u>Total</u>	<u>67 852</u>	<u>(1 338)</u>

Note 32 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	-	225
- Investissements en immobilisations corporelles	682 099	304 490
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	1 539	21 833
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(1 072)	(1 539)
- TVA payée aux fournisseurs d'immobilisations	101 151	46 096
<u>Total</u>	<u>783 717</u>	<u>371 105</u>

Note 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	4 202	2 619
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	77 648	107 380
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	(2 619)
<u>Total</u>	<u>81 850</u>	<u>107 380</u>

Note 34 : Dividendes et autres distributions

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Dividendes servis au cours de l'exercice	(2 224 654)	(1 191 249)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	(59)	-
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	59	59
<u>Total</u>	<u>(2 224 654)</u>	<u>(1 191 190)</u>

Note 35 : Trésorerie à la fin de l'exercice

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
- Comptes courants bancaires affichant des soldes débiteurs	312 967	554 791
- Caisse	40	177
- Comptes courants bancaires affichant des soldes créditeurs	(34 937)	(163 904)
<u>Total</u>	<u>278 070</u>	<u>391 064</u>

Note 36 : Les parties liées

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

• La société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 1.493.082 TTC.

Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 2.465.819.

• La société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 11.141.705 TTC.

Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 4.667.119.

Répartition des charges communes

• La société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 804.829.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 515.328.

• La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter la société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 387.020.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 145.881.

Le compte courant associé "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 13.239.

SOCIETE BUREAU PLUS

Opérations commerciales

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 767.003.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 159.623 Euro soit D : 533.274.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 468.459.

SOCIETE TALOS

Opérations commerciales

• La société a vendu des marchandises à la société "TALOS" pour un montant de D : 148.423 TTC.

Le compte client "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 431.001.

• La société a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 67.710 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 17.620.

Répartition des charges communes

• La société a fait supporter la société "TALOS", une quote-part des charges communes pour un montant de D : 9.631.

Le compte courant associé "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 33.306.

Location

La société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts payables par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location.

Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 18.528.

Avances en comptes courants

• La société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à deux reprises.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2023, a été de D : 48.000.

• La société a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220.000 par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10.000 et des intérêts payables à la fin de chaque année.

Le remboursement effectué en 2023 s'élève à D : 50 000.

L'encours du prêt s'élève au 31 décembre 2023 à D : 170 000, et les produits financiers y afférents, constatés au titre de l'exercice, ont été de D : 17.534.

Rémunérations des dirigeants sociaux

• Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle.

Le Conseil d'Administration réuni le 2 Mai 2024 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2023, pour un montant brut de D : 115.000. La charge relative à cette prime a été comptabilisée en 2023 et restant non encore servie jusqu'à la fin de l'exercice, elle figure encore en charges à payer parmi les autres passifs courants.

• Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6.000.

Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 106.765.

Aussi, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs « SAM » a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE assure la fonction de gérant de la filiale « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN », qui lui sert à ce titre une rémunération mensuelle nette de D : 3.000. Le montant brut des rémunérations servies s'élève à D : 52.078.

• L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 19 Mai 2023 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur.

Le montant brut des rémunérations servies en 2023 à Mr Riadh KEKLI jusqu'à la date de sa démission en Septembre 2023, et constaté en charges, s'est élevé à D : 141.308 dont D : 24.095 de charges sociales.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Note 37 : Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Charges par nature	Montant	Ventilation				Observation
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges	
Achats consommés	14 388 797	14 187 819	93 123	96 997	10 858	
Autres charges d'exploitation	2 536 601	1 385 200	234 231	835 380	81 790	
Charges financières	241 584	120 183	34 087	34 087	53 228	
Impôts sur les sociétés	813 140	-	-	-	813 140	
Autres pertes ordinaires	9 814	9 814	-	-	-	
Charges de personnel	2 746 308	1 394 559	506 936	843 149	1 665	
Dotation aux amortissements et provisions	498 657	127 690	116 923	236 573	17 471	
TOTAL	21 234 901	17 225 264	985 301	2 046 185	978 151	

Note 38 : Les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
Engagements donnés							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	Néant						
Aval	Néant						
Autres garanties	Néant						
b) Garanties réelles							
Hypothèques	1 700 000	BIAT					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (2ème rang) Crédit de gestion : - Titre foncier N°68064 (3ème rang) - Titre foncier N°98956 (2ème rang) - Fond de commerce Crédit immobilier : - Titre foncier N°68063 (1er rang) - Titre foncier N°92507 (1er rang) - Fond de commerce
	950 000	ATTIJARI BANK					
	2 590 000	ATTIJARI BANK					
Nantissement							
d) Effets escomptés et non échus							
e) Créances à l'exportation mobilisés							
f) Abandon de créances							
Total	5 240 000						
Engagements reçus							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	-						
Aval	-						
Autres garanties	-						
b) Hypothèques							
Hypothèques	-						
Nantissement	-						
c) Effets escomptés et non échus							
d) Créances à l'exportation mobilisés							
e) Abandon de créances							
Total							
Engagements réciproques							
Emprunt obtenu non encore encaissé	-						
Crédit consenti non encore versé	-						
Opération de portage	-						
Crédit documentaire	130 428	BIAT					
Engagement par signature Caution	748 573	BIAT					
Commande d'immobilisation	-						
Commande de longue durée	-						
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-						
Total	879 001						

La société ne dispose pas de dettes garanties par des sûretés.

Note 39 : Engagements sur contrats de location-financement

Rubrique	Paiements minimaux HT au 31/12/2023	Valeur actualisée des paiements minimaux HT au 31/12/2023
Moins d'un an	293 342	229 260
Plus d'un an et moins de 5 ans	574 969	505 636
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	868 311	734 896
Moins les montants représentant des charges financières	(133 415)	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs		734 896

Note 40 : Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 2 Mai 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.